

## Postulat d'Anne Morier séance du conseil communal de Saint-Légier La Chiésaz lundi 29 octobre 2018

### « Proche aidant ce n'est pas si évident »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,  
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers municipaux,

Demain 30 octobre sera la journée des proches aidants.

La brochure éditée par le DSAS intitulée « Proche aidant tous les jours » en donne la définition suivante : « Le proche aidant est une personne qui consacre régulièrement de son temps pour aider, au quotidien, un proche atteint dans sa santé ou son autonomie. »

Selon une étude de l'AVASAD faite en 2012, les proches aidants s'investissent 50 heures par semaine en moyenne, toute situation confondue. Ce chiffre peut être doublé pour les proches de personnes âgées.

Alain Berset a dit « Le travail des proches aidants est un engagement absolument inestimable pour la société. »

Le canton de Vaud, qui privilégie le maintien à domicile, a édité une brochure à l'attention des proches aidants. Cette dernière est remplie de conseils et d'informations utiles. Cependant, sur le terrain, la réalité est tout autre.

Avec le vieillissement de la population, il y a une augmentation de personnes souffrant de pertes de mémoire en plus d'autres maladies liées à l'âge. Ces pertes de mémoire ont des conséquences sur toutes les activités de la vie quotidienne (repas, courses, alimentation, paiements, gestion administrative,....)

Comment les proches aidants sur lesquels l'organisation quotidienne repose souvent et qui contribuent au quotidien à diminuer les coûts de la santé, s'en sortent-ils ?

Ce qui leur est souvent répété est : « Faites attention à vous. » Oui mais comment ?

Chaque démarche pour entourer une personne proche prend du temps et de l'énergie.

Un exemple : Le CAT = centre d'accueil temporaire

1. Quel CAT choisir ?
2. Comment préparer son proche ?
3. Comment procéder à l'inscription ?
4. Y a-t-il un délai pour débiter ?
5. Quel jour de la semaine ?
6. Pour le jour du CAT comment s'assurer que le proche soit prêt (habillement adéquat, clés,...)
7. Qui va s'occuper du transport ?
8. Combien cela va coûter ?

Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Peu d'aides financières sont apportées pour le maintien à domicile et contrairement au canton de Fribourg, aucune indemnité journalière n'est accordée aux proches aidants dans le canton de Vaud.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité de Saint-Légier de discuter avec celle de Blonay afin d'envisager la création d'un espace Proches aidants local qui permettrait aux aidants des 2 villages de se rencontrer, de communiquer, de se donner conseils et astuces et de se sentir moins seuls.

Je propose que certaines informations utiles ou certains services existants soient présentés dans le Communinfo.

Je souhaiterai aussi savoir si, pour des collaborateurs de la commune qui pourraient être concernés par une telle situation, des aménagements du temps de travail sont prévus, comme pour les employés de l'Etat de Vaud ?

Nous sommes tous concernés à plus ou moins long terme et nous devons d'être solidaires car au final « Etre proche aidant ce n'est pas si évident »

A. Neri